



PRÉFET DES VOSGES

Évaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2017 -

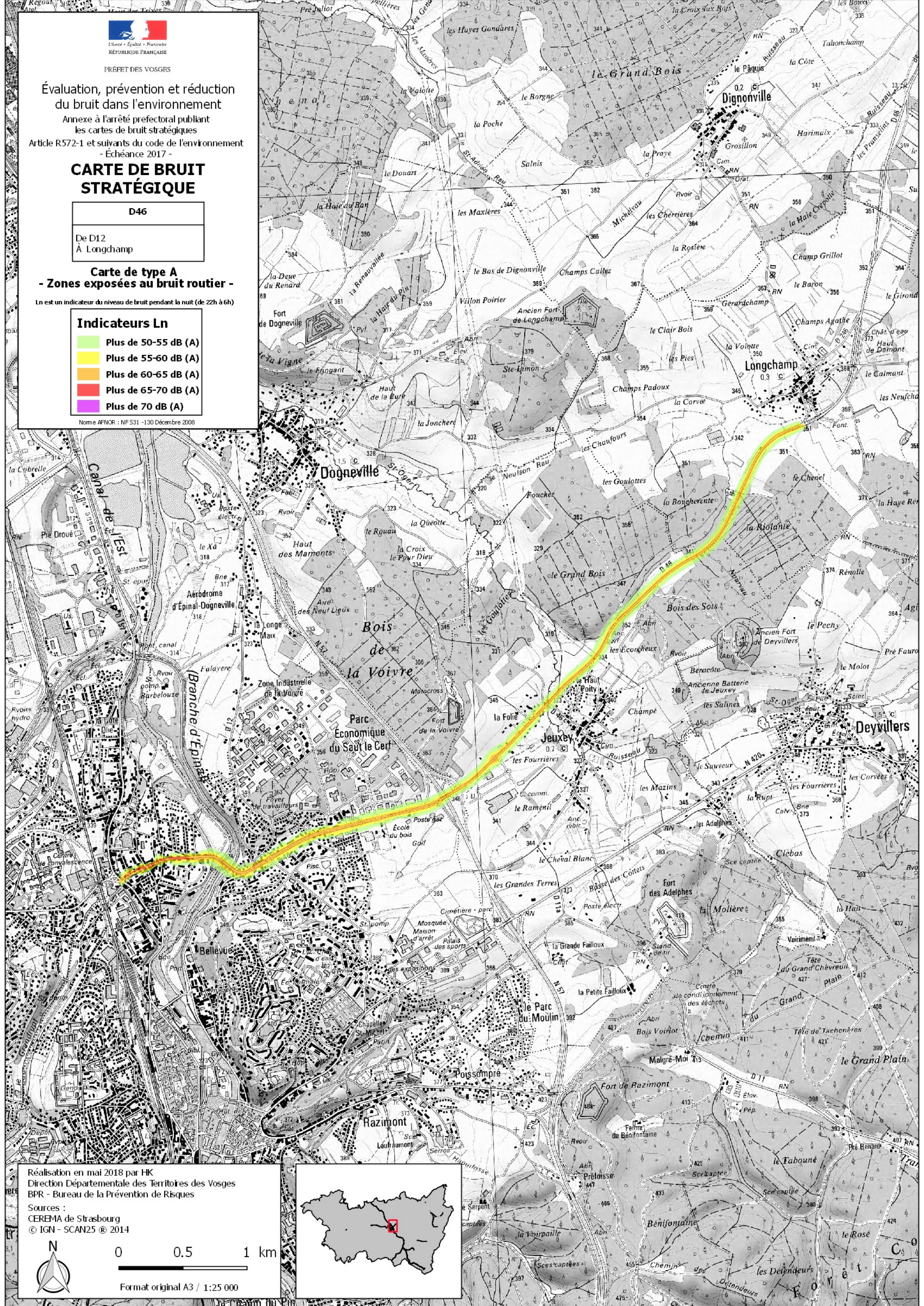
CARTE DE BRUIT STRATÉGIQUE

D46
De D12
À Longchamp

Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln	
	Plus de 50-55 dB (A)
	Plus de 55-60 dB (A)
	Plus de 60-65 dB (A)
	Plus de 65-70 dB (A)
	Plus de 70 dB (A)

Norme AFNOR : NF 531 - 130 Décembre 2008



Réalisation en mai 2018 par HK
 Direction Départementale des Territoires des Vosges
 BPR - Bureau de la Prévention de Risques

Sources :
 CEREMA de Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014

